

Décision n° 2016 - 005

Nommant Laurent DORE en tant que secrétaire général

LE DIRECTEUR GENERAL

DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 313-35-1, L. 342-1 à L. 342-20 et R 342-1 à R 342-11 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 102 ;

Vu le décret n° 2014-1596 du 23 décembre 2014 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et les modalités des contrôles de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu la décision n° 2015-ANCOLS-001 du 2 janvier 2015 portant organisation des services de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Laurent DORE, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, est nommé secrétaire général, au sein de l'Agence nationale de contrôle du logement social à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : Le directeur général de l'Agence nationale de contrôle du logement social est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Puteaux, le 27 janvier 2016

Pascal MARTIN-GOUSSET

